

IV

(Informations)

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 20 septembre 2011

portant nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant, pour Malte, du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

(2011/C 278/03)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil du 26 mai 1975 concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail⁽¹⁾, et notamment son article 6,

vu les listes de candidats présentées par les gouvernements des États membres et par les organisations de travailleurs et d'employeurs,

considérant ce qui suit:

(1) Par ses décisions du 22 novembre 2010⁽²⁾ et du 7 mars 2011⁽³⁾, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période allant du 1^{er} décembre 2010 au 30 novembre 2013, à l'exception de certains membres titulaires et membres suppléants.

(2) Le gouvernement maltais a proposé des nominations pour deux postes à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés membre titulaire et membre suppléant du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période expirant le 30 novembre 2013:

I. REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT

Pays	Titulaire	Suppléant
Malte	M. Noel VELLA	M ^{lle} Sylvia GAUCI

Article 2

Le Conseil nommera ultérieurement les membres titulaires et les membres suppléants qui ne sont pas encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 20 septembre 2011.

*Par le Conseil**Le président*

M. SAWICKI

⁽¹⁾ JO L 139 du 30.5.1975, p. 1.

⁽²⁾ JO C 322 du 27.11.2010, p. 8.

⁽³⁾ JO C 83 du 17.3.2011, p. 4.